

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 8

Rubrik: Mise au point

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mise au point

On nous prie de publier le communiqué ci-après:

Dans plusieurs de ses récentes parutions, l'«UNION», organe officiel de l'Union des Producteurs suisses, a cru bon de prendre à partie l'«Association Suisse des Fabricants et Commerçants de machines agricoles (ASFCMA)». Il l'a fait sous une forme très comminatoire et vraiment peu élégante.

Le motif de cette véhément attaque se rapporte au fait que l'ASFCMA, comme la plupart des associations, du reste, limite, pour des raisons d'économie surtout, la participation de ses membres aux manifestations d'ordre publicitaire qui, il est bon de le souligner, prolifèrent de façon inquiétante. Cette mesure entraîne forcément une limitation du nombre des journaux, des foires et des démonstrations auxquels les membres de l'ASFCMA sont autorisés à insérer ou à participer. En ce qui concerne les journaux, cette limitation n'atteint que ceux qui revêtent un caractère nettement politique ou ceux qui sont jugés trop répandus.

Tous les journaux ainsi atteints, à l'exception de l'«UNION», ont très sportivement admis la mesure prise par l'ASFCMA et ont été assez habiles pour garder avec cette association des relations qui leur permettront tôt ou tard d'obtenir certaines satisfactions.

Dans le but d'exciter ses lecteurs contre les membres de l'ASFCMA, l'«UNION» met subitement en garde les agriculteurs quant «aux prix beaucoup plus élevés des machines agricoles suisses protégées par d'importants droits de douane.» A cette assertion qui, il est souhaitable, du moins, relève uniquement d'un manque d'informations, l'ASFCMA oppose le plus formel des démentis.

1. Entre les prix des machines agricoles suisses et étrangères, à caractéristiques égales, la différence est relativement petite. Cette performance résulte en partie des économies forcées consécutives à la limitation publicitaire dont il est question plus haut.
2. Les droits de douane sont d'un taux le plus dérisoire qui soit, 3 à 7 % ad valorem selon les catégories. Les machines agricoles suisses doivent supporter, lors de leur passage à l'étranger, des taux jusqu'à 10 fois plus élevés.

Il n'est dans le fond pas trop regrettable que l'«UNION» ait donné l'occasion de procéder à cette mise au point. On peut se demander si, au cas où l'ASFCMA ne l'avait pas momentanément exclu de la liste autorisée, l'«UNION» n'aurait pas déclaré à ses lecteurs que les machines agricoles suisses étaient vendues à des prix bien inférieurs à ceux de provenance étrangère.



HAKO - Spéciale

Pour faire du bon travail, il faut d'abord **essayer** une machine avant de l'acheter. Demandez-nous une démonstration de la HAKO Spéciale et vous verrez alors qu'elle tient ses promesses. Vous ne regretterez jamais les 1180 frs. qu'elle vous aura coûtés.

A. Bürgi & W. Bachmann, Gachnang/TG

Fabrication de herses à moteur, Tél. 054/9 42 59
Relevage à main, si absence de relevage hydraulique. Construite par W. Bachmann, inventeur de la HAKO.

Ne pas confondre avec les imitations!